

LE JOURNAL DES ASNIÉROISES
ET DES ASNIÉROIS

N°155

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2025



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

L'Actu



Inauguration du nouveau
centre culturel

PAGE 3



La drogue un fléau mondial
mais aussi local !

PAGE 6



La Médiévale 2025
au cœur du moyen-âge

PAGE 8

HALLOWEEN ARRIVE !

Préparez bonbons
& potirons !

UN NOUVEL ÉCRIN POUR LA CULTURE À ASNIÈRES-SUR-OISE



Dimanche 28 septembre à 11h00, la commune d'Asnières-sur-Oise a inauguré son tout nouvel espace culturel, un lieu attendu par les habitants et pensé pour favoriser l'accès à la culture, au savoir et à la convivialité.

Un moment officiel et solennel

La cérémonie a débuté par les discours officiels : M. Therry a ouvert la séquence, suivi par M. Robin. Chacun a rappelé l'importance de doter notre commune d'un équipement moderne et ouvert à tous, symbole d'une politique culturelle ambitieuse et fédératrice.

Après ces prises de parole, le dévoilement de la plaque commémorative a marqué l'instant symbolique de la naissance de ce nouvel espace. Puis, la traditionnelle coupe du ruban à l'entrée de la bibliothèque d'Asnières a officialisé

l'ouverture au public.

Un équipement au service des habitants

L'espace culturel d'Asnières-sur-Oise se veut un lieu de rencontre et de partage : une bibliothèque moderne, des ressources variées, et la promesse d'animations futures. Il est appelé à devenir un véritable cœur culturel de la commune, accessible à tous les âges et à toutes les envies.

Avec cette inauguration, Asnières-sur-Oise affirme son engagement à faire de la culture un bien commun, ouvert et vivant. ■

LE BUS DES SERVICES DU CIAS



Besoin d'aide ou de conseils pour vos démarches administratives ? La Communauté de Communes vous propose de retrouver son bus des services, aussi appelé Service Public Itinérant ou bus France Services

Le CIAS se déplace ainsi tous les mois dans notre commune, place de l'église, pour vous accompagner et vous guider dans vos démarches (administratives, sociales, fiscales...).

Qu'est-ce que le bus des services labellisé "France Services" ?

- Un service de proximité pour tous les usagers
- Un accompagnement pour vos démarches (numériques et papiers) auprès des organismes : MDPH, CPAM, Mission locale, CAF, MSA, Pôle emploi...

Une à deux permanences tous les mois au cœur de notre village (voir les dates et horaires p.15). ■



Le billet d'Henri Poirier

en charge de l'élaboration de notre PLU

SDRIF – E

Le Schéma Directeur de la Région Ile de France -Environnemental a été adopté par la Région le 11 septembre 2024 et approuvé par Décret en Conseil d'Etat le 10 juin 2025.

« Le SDRIF est le document de référence pour la planification stratégique afin d'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et favoriser le rayonnement international de la Région.

L'objectif est de garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens à l'horizon 2040

Concrètement :

- encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones rurales et naturelles
- déterminer la localisation des grandes infrastructures de transports et des grands équipements
- favoriser le rayonnement international de la Région. » (sic)

Les PLU, les SCoT (Schéma de cohérence Territoriale) devront être ou devenir compatibles avec ce nouveau SDRIF.

Le P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) de la commune d'Asnières sur Oise présenté en commission d'Urbanisme du 2 juillet 2024, débattu en Conseil Municipal dans sa séance du 11 juillet 2024, est totalement compatible avec l'objectif de ce nouveau SDRIF.

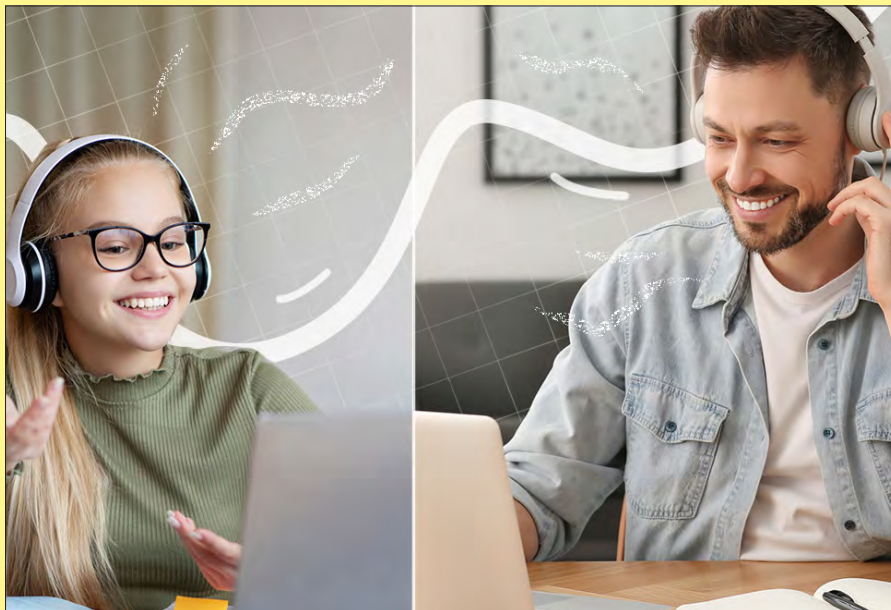
Le P.A.D.D. est le document support du projet de PLU. Nous rappelons que du fait de la proximité des élections municipales, Monsieur le Maire a souhaité que le projet du nouveau PLU, les consultations et documents annexes ne soient effectués, déposés qu'après (enquête publique, dossiers auprès des services administratifs, etc.). ■

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026.

Afin de pouvoir voter lors des prochaines élections, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. L'inscription peut se faire en mairie ou en ligne sur le site service-public.fr jusqu'au 6 février 2026. Pour cela, vous devrez fournir les pièces suivantes : une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile à votre nom, le formulaire Cerfa n°12669*02 (disponible en mairie ou téléchargeable en ligne). Nous rappelons que même en cas de déménagement au sein de la commune, **il est obligatoire de signaler votre nouvelle adresse à la mairie, afin de maintenir votre inscription à jour.** ■

BILAN PROF EXPRESS



Durant l'année scolaire 2024-2025, **128 enfants d'Asnières-sur-Oise** ont bénéficié du service Prof Express, avec un total de **242 heures d'utilisation de la plateforme**.

La majorité de ce temps (soit **59 %**, représentant **142 heures**) a été consacrée aux échanges directs avec les enseignants et documentalistes, offrant en moyenne **1h06 d'accompagnement personnalisé par enfant**. Ces interactions se traduisent par **285 mises en relation**, d'une durée moyenne de 30 minutes chacune.

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Une enquête est réalisée une semaine après l'inscription, puis un suivi en cours d'année. Les

familles se disent globalement très satisfaites : elles jugent que Prof Express **soutient efficacement la scolarité de leurs enfants** et apprécient particulièrement que le service soit **gratuit**.

CANAUX D'INFORMATION

La communication autour du dispositif repose principalement sur **les flyers, les réseaux sociaux, le bulletin municipal et l'affichage local**, qui constituent les principaux relais d'information auprès des familles.

Ce bilan confirme que Prof Express est un outil précieux pour les élèves asniérois, en favorisant l'accès à un soutien scolaire de qualité, accessible et personnalisé. ■

SIMPLIFIEZ VOTRE QUOTIDIEN AVEC LE PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE



La Ville d'Asnières-sur-Oise met à votre disposition un moyen simple, sûr et pratique pour régler vos factures liées aux services municipaux (cantine scolaire, centre de loisirs, accueil périscolaire, etc.) : le prélèvement automatique.

Pourquoi choisir le prélèvement automatique ?

Gain de temps : plus besoin de vous déplacer ou de penser à régler vos factures avant la date limite, le prélèvement se fait automatiquement à l'échéance.

Tranquillité d'esprit : vous évitez les oublis, les retards et les pénalités éventuelles.

Souplesse : vous êtes informés du montant et de la date du prélèvement à l'avance, ce qui vous permet d'organiser sereinement votre budget familial.

Écologique et pratique : fini le papier, tout se fait en quelques clics.

Comment s'inscrire ?

Rien de plus simple : il vous suffit de vous rendre sur le site de la commune et de remplir le mandat de prélèvement SEPA et de le retourner accompagné de votre RIB. Une fois la démarche effectuée, vos factures seront réglées automatiquement chaque mois, sans aucune intervention de votre part.

Un service pensé pour les familles

Le prélèvement automatique est déjà utilisé par de nombreuses familles asniéroises qui apprécient sa simplicité. En l'adoptant, vous gagnez du temps à consacrer à l'essentiel : vos enfants, vos proches et vos projets.

Pour toutes questions, n'hésitez à contacter le service au **07 72 22 95 27**

Adoptez dès aujourd'hui le prélèvement automatique et facilitez la gestion de vos paiements ! ■



PROF EXPRESS : des enseignants en ligne pour accompagner vos enfants vers la réussite !

Besoin d'un coup de pouce pour les devoirs ?

Les enseignants de **Prof Express**, certifiés de l'Education nationale, sont disponibles toute l'année scolaire, par téléphone ou en visio, pour aider vos enfants.

- Un soutien personnalisé le jour même pour faire les devoirs sans stress !
- **NOUVEAU** : L'espace élève évolue pour offrir encore plus de ressources pédagogiques avec une nouvelle interface plus intuitive et plus moderne.

Repartir du bon pied avec ses enfants, ça s'apprend !

ACTES VANDALISME WC PUBLICS

Au cours de l'été, ces installations ont fait l'objet de dégradations : plaques cassées, serrures forcées et robinets pliés. Par ailleurs, nous avons constaté à plusieurs reprises des incivilités, notamment des toilettes enduites d'excréments pendant plusieurs jours consécutifs.

Aussi, nous retrouvons également des préservatifs jetés au sol et dans les toilettes, ce qui dégrade

encore davantage l'état des lieux et pose un problème d'hygiène.

Nous déplorons cette situation.

Ces dégradations nuisent à un service mis gratuitement à disposition de tous. Elles mobilisent du temps, des moyens et des finances communales qui pourraient être consacrés à des projets utiles pour la collectivité.

Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Merci à tous pour votre vigilance et votre respect des équipements communs.

Face à ces actes répétés, une solution consistant à fermer l'accès aux toilettes en dehors des heures d'ouverture de la mairie est mis en place. ■

LA CHAPELLE DE BAILLON

mise à l'honneur lors des Journées du Patrimoine



Le samedi 21 septembre, dans le cadre des Journées du Patrimoine, les habitants ont eu l'occasion de découvrir ou redécouvrir un joyau de notre commune : **la chapelle de Baillon**. À cette occasion, Monsieur Dominique Hervin a ouvert les portes de ce lieu chargé d'histoire et a proposé une visite guidée particulièrement appréciée du public.

Un patrimoine religieux et artistique

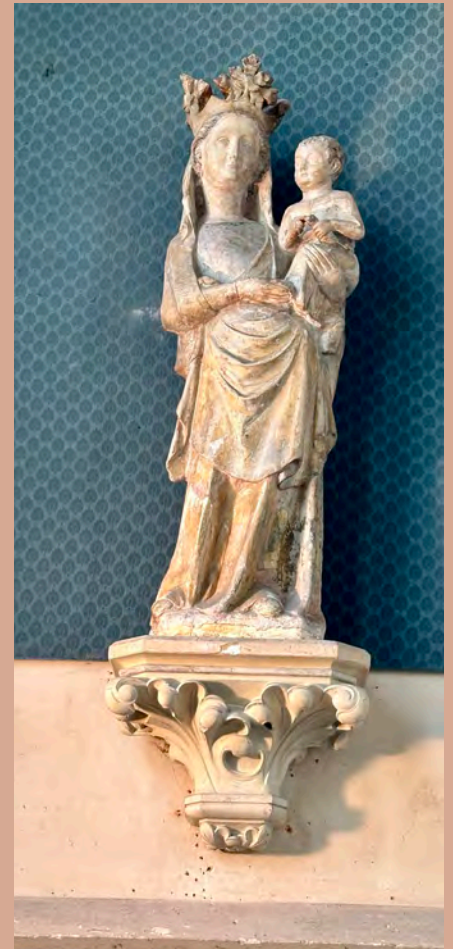
La chapelle abrite notamment une remarquable sculpture de la Vierge à l'Enfant, œuvre du XIV^e siècle, redécouverte dans les années 1980 et aujourd'hui reconnue pour sa grande valeur patrimoniale. Cette Vierge, debout, portant

l'Enfant Jésus sur sa hanche gauche, s'inscrit dans une tradition artistique propre à l'Île-de-France et au Vexin normand.

Une exposition philatélique originale

Pour enrichir la visite, Monsieur Hervin a également proposé une exposition philatélique autour du thème de la Vierge et l'Enfant. Les visiteurs ont ainsi pu admirer des timbres et documents rares, comme l'émission Croix-Rouge de 1983 illustrant la Vierge à l'Enfant de Baillon.

La commune remercie chaleureusement Monsieur Dominique Hervin pour son engagement à faire vivre et rayonner notre patrimoine ! ■



CONCOURS PHOTOS SOPHIE LA GIRAFE



L'été a filé à toute vitesse et avec lui de beaux moments partagés en famille, en voyage ou simplement au coin de la rue. Mais une star discrète attend toujours de découvrir vos plus beaux souvenirs : **Sophie la Girafe !**

Nous vous invitons à participer au concours photos « **Où ira Sophie la Girafe en 2025 ?** ». Le principe est simple : préparez les valises de Sophie, faites-la voyager, rêver ou s'amuser, et envoyez-nous vos plus beaux clichés.

Trois thématiques sont proposées :

• **Sophie autour du monde** : immortalisez Sophie dans un paysage exotique, un site emblématique ou au cœur d'une découverte culturelle.

• **Les aventures de Sophie** : surprenez-nous avec une mise en scène originale, drôle ou insolite.

• **Sophie et ses amis** : capturez un moment de complicité entre Sophie et d'autres jouets, animaux ou compagnons de route.

Comment participer ? Prenez une photo correspondant à l'un de ces thèmes et adressez-la à la mairie avant la fin de l'automne.

Nous retrouverons toutes ces aventures en **décembre 2025**, lors d'un moment convivial où chacun pourra admirer le grand tour du monde de Sophie.

Alors à vos appareils, laissez parler votre imagination et faites voyager Sophie la Girafe avec vous !

Le formulaire en ligne est à votre disposition sur le site de la commune : <https://ville-asnieres-sur-oise.fr/e-service/sophie-la-girafe-concours-photos-edition-2025>

UN TROISIÈME COURT DE TENNIS CONFIRMÉ GRÂCE À LA FERMETÉ DU SIVOM

Le troisième court de tennis a démarré au printemps afin d'accompagner la progression de la pratique sportive sur le territoire. Au cours du projet, le prestataire a procédé à une réévaluation du coût, s'appuyant sur des études géologiques de 2021 jugées aujourd'hui dépassées. Cette révision entraînait une plus value du budget initial, remettant en cause la viabilité de l'opération.

Face à cette situation, les membres du SIVOM ont tenu une position claire : le projet ne se poursuivrait pas si aucune solution n'était trouvée pour limiter la charge financière pesant sur la collectivité. Préserver les finances publiques tout en soutenant le développement sportif est resté un principe incontournable.

À la suite de ces échanges, le prestataire a accepté de prendre en charge les 80% du surcoût. Grâce à cet engagement, la construction du troisième court de tennis est confirmée et pourra se réaliser en minimisant l'impact supplémentaire sur le budget.

Cette issue témoigne de la volonté du SIVOM de concilier rigueur financière et ambition sportive. ■

APPEL À TÉMOIGNAGES SUR L'USINE DELACOSTE

Dans le cadre d'un projet de valorisation de la mémoire ouvrière locale, une conteuse habitant Asnières-sur-Oise souhaite recueillir des témoignages de personnes ayant travaillé à l'usine Delacoste. Son objectif : faire revivre, à travers des récits authentiques, le quotidien et l'ambiance de cette époque qui a marqué l'histoire industrielle de notre commune. Si vous souhaitez partager votre expérience ou des souvenirs liés à l'usine, contactez le service communication : communication@aso95.fr.

Merci pour votre contribution à la transmission de notre histoire locale.

UN MUSÉE POUR CÉLÉBRER NOTRE PATRIMOINE INDUSTRIEL

La Ville d'Asnières-sur-Oise souhaite valoriser un pan important de son histoire : le site industriel Delacoste, berceau de la célèbre girafe Sophie, jouet emblématique connu dans le monde entier. Pour donner vie à ce futur musée, nous faisons appel à vous, habitants et passionnés de mémoire locale.

Un appel à contribution

Vous possédez des objets, des affiches, des documents, du matériel ou des témoignages liés à l'usine Delacoste et à la fabrication de Sophie la girafe ? Votre contribution peut enrichir la collection du musée et permettre de transmettre ce patrimoine unique aux générations futures.

Comment participer ?

Il vous suffit de prendre contact avec le service communication@aso95.fr afin de proposer vos pièces. Chaque objet sera étudié avec soin et pourra, selon sa nature, rejoindre l'exposition du futur musée.

Un projet collectif et fédérateur

Ce musée se veut avant tout une aventure commune : mettre en lumière le savoir-faire industriel d'Asnières-sur-Oise, rendre hommage aux femmes et aux hommes qui y ont travaillé, et partager avec fierté une histoire locale devenue mondiale.

Ensemble, faisons revivre l'esprit du site Delacoste et offrons à Sophie la girafe le musée qu'elle mérite ! ■

KUMIKO



S'appuyant sur le très strict règlement de la SCTA (Southern California Timing Association) notre baillonnais, **Cyril Cheval**, nous livre une pièce unique. **Cyril Cheval « Le petrolhead »** amène ses références, sa culture auto/moto et sa passion pour les machines hors normes. **Cyril Cheval « L'artiste »** amène son savoir-faire, son sens du détail et son amour inconditionnel du métal sous toutes ses formes. De cette association naît un projet personnel, inspiré des machines de record, pour lequel chaque pièce est imaginée puis fabriquée à la main. **KUMIKO** est une machine unique, brute et élégante taillée pour la ligne droite. ■

LA DROGUE EST UN FLÉAU MONDIAL, NATIONAL ET MALHEUREUSEMENT MÊME LOCAL



La consommation de drogues en France connaît une hausse préoccupante, touchant une population de plus en plus jeune. Auparavant celle-ci était associée aux grandes villes mais elle touche désormais l'ensemble du territoire y compris nos campagnes et zones rurales.

Même consommé modérément la consommation de drogues engendre de lourdes et graves conséquences : troubles de santé physique et mentale, échecs scolaires ou professionnels, comportement à risques (accidents, violences, isolement), problèmes judiciaires et atteinte au bien-être collectif.

IL FAUT INFORMER, ECOUTER ET AGIR

Pour nous les parents et proches : Restez attentifs aux différents signes d'alerte comme l'isolement, irritabilité, baisse de motivation le changement de fréquentation et ou de rythme de vie. Dialoguer sans jugement et avec bienveillance. Consulter un professionnel de santé ou une structure d'aide.

Pour nous les jeunes : Ne restez pas seuls avec vos doutes et questions. Savoir refuser la pression et la banalisation de la drogue c'est le vrai COURAGE. **Parler c'est AGIR.**

TROUVER DE L'AIDE PRÈS D'ASNIÈRES-SUR-OISE

1 - LE PÔLE MÉDICAL LA MAISON DE SANTÉ de notre commune

2 - LES CSAPA

Un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie est une structure de proximité à la fois préventive et thérapeutique avec une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, psychologues éducateurs spécialisés et infirmiers qui propose SANS JUGEMENT des actions de prévention, un accompagnement personnalisé.

CSAPA Addiction France Cergy-Pontoise

18 boulevard de la Paix Bâtiment 1 - 95800 CERGY
01 30 30 50 96

CSAPA Voie 11 Persan

7 bis rue Hadancourt - 95340 PERSAN
01 30 28 73 00

CSAPA Dune Consultation Jeunes Consommateurs Cergy

2 Chemin des Bourgognes - 95000 CERGY
01 30 73 11 11

3 - DROGUES INFO SERVICE

0 800 23 13 13 Appel Gratuit et Anonyme
www.drogues-info-service.fr ■

UNE MOBILISATION COLLECTIVE EST NECESSAIRE

La prévention est l'affaire de TOUS : élus, parents, éducateurs, commerçants, jeunes, habitants et professeurs

Nous devons lutter collectivement pour éradiquer ce fléau qui se cache sous différentes formes :

- Le protoxyde d'azote plus communément appelé « gaz hilarant »
- Les poppers
- Les hallucinogènes ou champignons
- Le GHB
- La kétamine
- L'héroïne
- La cocaïne
- Le cannabis
- L'ecstasy



Ceci est une liste non exhaustive bien sûr il faut malheureusement compter sur l'homme pour créer et inventer de nouvelles substances encore plus addictives.

La petite dernière le **PTC** ou «**Pète Ton Crâne**» qui a des effets plus forts et des risques plus importants. ■

PRENDRE CONSCIENCE DES RISQUES ET SURTOUT SANS JUGER

PLANTONS LE DÉCOR
Espaces naturels régionaux

COMMANDE GROUPEE
arbres, arbustes,
fruitiers & variétés potagères

**2025
2026**

PLANTONS LE DÉCOR

Le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France participe pour la 7^e année à l'opération « **Plantons le décor** » initiés par Espaces Naturels Régionaux (Fédération des Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France).

Cette opération permet de bénéficier de **tarifs préférentiels** grâce à une commande groupée de végétaux. Les variétés et essences proposées, adaptées à notre territoire, sont simples d'entretien et se prêtent à une gestion écologique et différenciée.

Une liste complète de végétaux, fournis par des pépiniéristes de la région Hauts-de-France, est disponible :

- **Arbres et arbustes** pour la création de haies champêtre ;
- **Arbres fruitiers** de variétés anciennes et locales : haute tige, arbres palissés, etc.
- **Graines et bulbes potagers** de légumes régionaux

Les commandes s'effectuent uniquement en ligne sur le site internet www.plantonsledecor.fr jusqu'au 21 novembre 2025.

La livraison aura lieu **le vendredi 5 décembre 2025**, à la Maison du Parc à Orry-la-Ville

TRI-OR

NOS DÉCHETTERIES PASSENT AUX HORAIRES D'HIVER !

À partir du 1^{er} octobre

9h-12h30 / 14h-17h
Samedi 9h-17h
Dimanche 9h-12h30

Champagne sur Oise
Fermée le jeudi et les jours fériés

Viarmes
Fermée le mardi et les jours fériés

LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE

Démarrage du nouveau cycle de campagnes d'entretien de la ripisylve 2025-2034



Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise nous annonce le lancement de son nouveau cycle de campagnes d'entretien du boisement des bords de l'Oise.

Les principaux objectifs de cette intervention :

Gérer la végétation en place en lien avec l'ensemble des fonctions qu'elle remplit : stabilité des berges, intérêt paysager, diversité biologique, brise-vent, etc.

Avoir une vision de l'entretien à long terme, en tenant compte de la croissance des végétaux sur les prochaines années.

Conserver les conditions d'écoulement de la rivière en préservant la diversité du milieu (lit, berge, faciès d'écoulement, végétation, ...).

Développer et rendre fonctionnelle la

continuité écologique le long des berges de l'Oise.

Sécuriser les chemins rivaux pour éviter tout risque de chute d'arbres que ce soit dans le cours d'eau ou sur le cheminement.

Créer des ouvertures visuelles sur la rivière.

Afin de couvrir l'ensemble de l'Oise dans le Val d'Oise, les campagnes sont réparties sur dix ans. Les travaux sur Asnières-sur-Oise, Bruyères et Noisy sont planifiés en 2029 pour 7 520 ml pour un montant estimé de 164 000 €. ■

Tous au compost !
Rien ne se perd... tout se transforme.

Venez chercher votre compost gratuitement !

QUI ? Les habitants des 28 communes membres du Syndicat TRI-OR.
QUAND ? le mercredi, du 1^{er} octobre au 26 novembre, entre 14h et 17h.
OÙ ? Sur le parking du site de Champagne-sur-Oise.
COMMENT ? Avec un contenant, un gilet jaune et une pelle.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Notre compost est très concentré. Il ne doit pas être utilisé seul ! Le mélange idéal est composé de 15 % de compost et 85 % de terre naturelle.

TROTINETTES ÉLECTRIQUES : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !

Pour votre sécurité et celle des autres, respectez la réglementation !

Dans le cadre juridique, les trottinettes électriques sont classées comme « engins de déplacement personnel motorisés » (EDPm) selon le Code de la route (articles R.311-1 et suivants).

Réglementation

Les trottinettes sont soumises à une réglementation spécifique depuis le décret n°2019-1082 du 23 octobre 2019, régulièrement actualisé (notamment par le décret n°2023-848 du 31 août 2023).

Qui peut utiliser une trottinette électrique ?

- À partir de 14 ans
- Une seule personne par engin

Où circuler ?

- Sur les pistes cyclables en priorité
- Sur les routes limitées à 50 km/h si absence de piste cyclable
- Interdiction sur les trottoirs
- Hors agglomération : uniquement sur voies vertes et pistes cyclables

BIEN CIRCULER EN TROTINETTE ÉLECTRIQUE, SYMBOLE, HORODIGRAMME... QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

passage à l'heure d'hiver :
heure de luminosité
Soyez visibles... et vigilants !

CE QUI A CHANGÉ DANS LA RÉGLEMENTATION

Depuis le 1^{er} septembre 2023
l'âge minimum légal est
passé de 12 à 14 ans*

Ce qui ne change pas dans la réglementation

- Une seule personne par trottinette
- Téléphone / casque audio / oreillettes INTERDITS
- Interdiction de rouler sur les trottoirs
- Assurance obligatoire
- Vitesse limitée à 25 KM/H

Équipements obligatoires

- Feux avant et arrière
- Dispositifs réfléchissants
- Avertisseur sonore
- Frein
- Gilet rétro-réfléchissant la nuit ou en cas de faible visibilité
- Assurance responsabilité civile

Ce qui est interdit

- Transporter un passager
- Utiliser des écouteurs ou un téléphone en roulant
- Dépasser 25 km/h

Sanctions

- Amende de 135 € pour circulation interdite, transport de passager, défaut d'assurance
- Amende de 35 € pour défaut d'équipement ■

L'INSTALLATION DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

L'installation de 3 nouvelles bornes pour les déchets alimentaires est prévue fin novembre :

- **Parking rue Delchet**
- **Parking face à la mairie**
- **Place Jules Gautier à Baillon**



Une campagne de sensibilisation en porte-à-porte sera menée auprès des habitants situés dans le périmètre des 3 bornes, avec distribution de bio seaux pour ceux qui le souhaitent et remise de supports de communication. ■

Une plongée au cœur du Moyen Âge

LES 11 & 12 OCTOBRE 2025





Asnières-sur-Oise a vibré aux accents chevaleresques de sa fête médiévale, organisée par l'association Anim'Asnières – Royaumont. Pour cette 20^e édition, la commune s'est métamorphosée en un décor d'antan : les rues du village et le parc de Touthville sont devenus le théâtre d'une immersion historique, où visiteurs et passionnés ont été invités à remonter le temps.



Ambiance, animations & spectacles

- **Costumes d'époque** : chevaliers, dames, artisans, troubadours — chacun pouvait se vêtir selon l'esprit médiéval.
- **Spectacles vivants & animations** : musiques anciennes, spectacles de rue, ripailles, démonstrations, déambulations dans les rues historiques.
- **Marché médiéval & artisanal** : stands d'artisans, produits d'époque, objets d'arts et métiers anciens, pour faire vivre le patrimoine médiéval.





Un événement fédérateur



La fête médiévale d'Asnières-sur-Oise n'est pas seulement une animation festive : elle est le fruit d'un travail collectif associatif et municipal, mobilisant bénévoles, commerçants, associations culturelles et services techniques.

Elle contribue à valoriser le patrimoine local et à rappeler aux habitants et visiteurs le charme historique de la commune. En offrant l'occasion à chacun, petits et grands, de s'immerger dans une autre époque, l'édition 2025 a cherché à allier spectacle, découverte et convivialité.



CARTES POSTALES



FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET



SORTIE CLUB SENIOR

Visite guidée pour redécouvrir Cergy et Pontoise à bord de Marcel le Canard ! Véhicule naviguant à la fois sur l'eau et la terre ferme.



LA FÊTE DE LA POMME

La fête de la pomme était de retour le dimanche 5 octobre. Entre l'exposition des travaux des enfants de l'école Blanche de Castille sur les coccinelles et la dégustation de jus de pommes, cette édition a été clôturée par le concours de la meilleure tarte aux pommes.

Retrouvez encore plus de photos sur le site internet de la ville, rubrique Retour en images ou en scannant directement le code QR.



ville-asnieres-sur-oise.fr

COLOCATION SENIORS AUTONOMES
DU CLOS DES FÉES

OUVERTURE EN JANVIER

COLOCATION SENIORS AUTONOMES

À PARTIR DE 950€
TOUTES CHARGES COMPRISSES

8 CHAMBRES, PISCINE, SPA, ASCENSEUR

42 BIS GRANDE RUE - ASNIÈRES-SUR-OISE

contact@leclodosdesfees.fr
06 16 40 52 98

Nouvelle aventure pour Le Clos des Fées !

À partir de janvier 2026, leur maison d'hôtes se transformera en une colocation conviviale pour seniors autonomes.

Un cadre chaleureux, sécurisant et propice aux échanges, où chacun pourra profiter d'espaces communs agréables tout en gardant son indépendance.

- Vivre ensemble autrement
- Partager sans renoncer à son autonomie
- Profiter d'un lieu unique et accueillant

Pour plus d'informations :
contact@leclodosdesfees.fr
06 16 40 52 98

Le Clos des Fées est ravi de contribuer différemment à la vie de notre commune et d'offrir, à travers la colocation senior, un cadre chaleureux et sécurisé pour accompagner certains de nos administrés dans cette nouvelle étape de leur vie. ■

TROIS NOUVELLES CAMÉRAS POUR RENFORCER
LA SÉCURITÉ DANS NOS QUARTIERS

Dans le cadre de sa politique de prévention et de tranquillité publique, la Ville d'Asnières-sur-Oise poursuit le déploiement de son dispositif de vidéoprotection. Trois nouvelles caméras ont été installées dans des secteurs stratégiques identifiés en concertation avec les services de police :

- Parking de l'école rue Delchet,
- Parking face à la mairie,
- Carrefour du Christ, 11 grande rue.

Un outil au service de tous

Ces équipements visent à prévenir les incivilités, sécuriser l'espace public et faciliter le travail des forces de l'ordre en cas d'intervention.

Ils complètent le réseau déjà existant, qui constitue un véritable appui pour la protection des biens et des personnes.

Une implantation réfléchie

Les lieux d'installation de ces caméras ont été choisis avec soin, en tenant compte des besoins.

Respect des libertés individuelles

La mise en œuvre de la vidéoprotection s'inscrit dans un cadre légal strict, garantissant le respect de la vie privée. Les images sont exploitées exclusivement par les autorités compétentes après dépôt de plainte et dans le respect de la réglementation en vigueur. ■

LA POLICE MUNICIPALE S'ÉQUIPE
D'UNE CAMÉRA PIÉTON

un outil au service de la sécurité et de la transparence

Dans le cadre de sa politique de prévention et de sécurité, la commune d'Asnières-sur-Oise a doté sa Police Municipale d'une caméra piéton, conformément à la réglementation en vigueur (Code de la sécurité intérieure, articles L.241-2 et suivants).

Ce dispositif, porté de manière visible par l'agent lors de ses interventions, permet d'enregistrer des images et du son dans le respect strict de la vie privée et des libertés individuelles. L'utilisation de la caméra piéton répond à plusieurs objectifs : prévenir les incidents, apaiser les situations conflictuelles, protéger les agents et les administrés, et constituer, le cas échéant, des éléments de preuve en cas de litige.

L'enregistrement n'est déclenché qu'en cas de nécessité, après information des personnes concernées. Les données collectées sont sécurisées, conservées pour une durée strictement encadrée par la loi, et leur accès est réservé aux seules personnes habilitées.

Ce nouvel équipement s'inscrit dans une démarche de modernisation des moyens de la Police Municipale et de renforcement du lien de confiance avec la population. Il contribue à garantir la transparence des interventions et la protection de chacun. ■

ASNIÈRES FÊTE SES AINÉS

À l'occasion des anniversaires de nos aînés, Eric Therry, maire d'Asnières-sur-Oise et l'équipe municipale vont à leur rencontre afin de fêter ces moments importants.
Ils ont eu leur anniversaire :



Mme **Nicole LEBRUN**, 80 ans



Mme **Nelly PAYEN**, 80 ans



Mme **Colette CIPIERES**, 91 ans



Mme **Nicole LEGRAND**, 80 ans



Mme **Michèle LENERT**, 85 ans



Mme **Micheline PARMENTIER**, 80 ans



Mme **Chantal MERCIER**, 80 ans



Mme **Micheline FLAMANT**, 85 ans



M. **Henri POIRIER**, 85 ans



M. **Richard CLAÏSEN** 80 ans



M. **André PIQUET** 90 ans

CARTES POSTALES



LA CARNELLOISE 10

Vous étiez 896 participants au départ de cette 10^e édition anniversaire de La Carnelloise ! Un grand bravo à l'ensemble des coureurs et marcheurs qui ont fait vivre ce bel événement sportif et convivial.



FESTIVAL ROCK

Le 4 octobre, Asnières En Scène a vibré au son des guitares et des voix enflammées du festival rock. Entre énergie brute et public en liesse, la soirée a offert un moment inoubliable aux amateurs de musique live.



RASSEMBLEMENT DE L'AMA

Le 21 septembre se tenait la 20^e édition du rassemblement des Mécaniques Anciennes. 20 ans de passion !



FORUM DES ASSOCIATIONS

Asnières s'est inscrit dans l'édition 2025 le Samedi 6 septembre, c'était la rentrée ! LE moment de choisir des activités sportives, culturelles et de loisirs pour toute la famille !

PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS CET ÉTÉ...



Cour oasis



Parvis de la mairie

...ET PAR LE SERVICE TECHNIQUE



Remise en peinture classe de CM2



Renouvellement partiel des ordinateurs



Création massif de fleurs avec installation du panneau ville et village fleuri



Entretien des cimetières



Installation de table à baillon



Nettoyage des rues



Sécurisation de la rue delchet



Signalétique chemin de Compostelle

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

Permanence parlementaire de votre députée
Ayda HADIZADEH
 Sur rendez-vous : 06.75.09.61.88
 Ayda.hadizadeh@assemblee-nationale.fr

DES PERMANENCES À VOTRE SERVICE

■ LE BUS DU CIAS

Le CIAS se rend tous les mois dans notre commune afin de vous accompagner et vous guider dans vos démarches.

Qu'est-ce que le Service Public Itinérant ?

Un service de proximité pour tous les usagers.
 Un accompagnement pour vos démarches (numériques et papiers) auprès des organismes : MDPH, CPAM, Mission locale, CAF, MSA, Pôle emploi...

Informations et prise de rendez-vous :

06 43 60 03 32 / cias@c3pf.fr

Prochains rendez-vous sur la place de l'église :

Lundis 3 et 17 novembre - de 9h30 à 16h30

Lundis 1^{er} et 15 décembre - de 9h30 à 16h30

Téléphone : **06 43 60 03 32** - Mail : **cias@c3pf.fr**

■ POUR L'ABF

Les dates des permanences de l'ABF, qui se dérouleront à la Mairie de Viarmes, Salle de la Bibliothèque Place Pierre Salvi à Viarmes, sur prise de rendez-vous par téléphone au **09 78 47 34 17**



Les vols de nuit : UNE NUISANCE INSUPPORTABLE

Message de l'Association pour le Respect de l'Environnement et du Cadre de vie :

Le droit au sommeil est fondamental. Pourtant, les riverains impactés par Roissy-CDG subissent encore les nuisances nocturnes, alors qu'à Orly, ces vols ont été supprimés.

Selon l'OMS, les troubles du sommeil apparaissent dès 45 dB.

Pourquoi une telle inégalité de traitement entre les riverains d'Orly et ceux de Roissy ?

Ailleurs en Europe, des solutions existent et fonctionnent déjà.

La réduction des nuisances nocturnes est notre priorité. Ensemble, faisons entendre la voix des riverains.

Contact : arec95.contact@gmail.com.

ÉTAT CIVIL*

NAISSANCE

- Isaac MEFLAHI né le 28 juin 2025
- Giulia DIETRICH née le 23 août
- Charlie SERRET née le 2 septembre

MARIAGE

- M. CUTTELINI Mickaël avec Mme LETURCQ Cynthia le samedi 26 juillet

DÉCÈS

- Mme RAMAKERS Liliane décédée le 14 juillet 2025

* En fonction des autorisations de publication.



BIEN FAIRE POUR BIEN VIVRE

Groupe majoritaire du conseil municipal

Agir ensemble contre le vandalisme

Depuis plusieurs mois, notre commune est régulièrement confrontée à des actes de vandalisme qui touchent directement notre cadre de vie. Chalet en bois du parc de Touthville totalement détruit, toilettes publiques récemment saccagées, panneaux indicateurs arrachés ou abîmés, boîtes à livres brisées : ces dégradations ne sont pas de simples incivilités. Elles représentent un coût important pour la collectivité et pénalisent l'ensemble des habitants.

Ces gestes sont d'autant plus regrettables qu'ils s'attaquent à des équipements pensés et financés pour le bien-être de tous. Chaque panneau, chaque aménagement, chaque mobilier installé résulte d'un choix réfléchi, d'un investissement collectif et du travail de nos agents municipaux. Voir ces efforts anéantis en quelques instants est non seulement choquant, mais profondément décourageant pour celles et ceux qui s'impliquent au service de la commune.

Face à ces comportements, nous ne restons pas passifs. La vidéoprotection est progressivement renforcée sur le territoire communal, en lien avec la gendarmerie et la police pluri-communale. Des dispositifs

de prévention et de sensibilisation sont également mis en place, notamment auprès des jeunes, afin de rappeler que protéger les biens publics, c'est protéger l'intérêt général. Nous encourageons également la participation citoyenne, grâce aux réseaux de voisins vigilants et nos référents de quartier, qui contribuent à renforcer la vigilance et le respect mutuel.

Mais au-delà des mesures de sécurité, c'est une responsabilité partagée qui est en jeu. Les équipements publics n'appartiennent pas à la mairie : ils appartiennent à tous les Asniérois. Les dégradations répétées ne concernent pas seulement ceux qui en sont victimes directes, elles affectent l'ensemble de la population, en détournant des moyens financiers qui pourraient être utilisés pour de nouveaux projets, de nouveaux services ou de nouveaux aménagements.

Nous appelons donc chacun à la vigilance, au respect et au dialogue. Luttons ensemble contre le vandalisme, par la prévention, par la responsabilisation et, lorsque c'est nécessaire, par la sanction. Préserver nos équipements, c'est préserver la qualité de vie de notre village, pour aujourd'hui et pour demain.



UN VILLAGE UNI

Groupe minoritaire du conseil municipal

Mobilisons-nous avant mars 2026 !

Les mandats municipaux et intercommunaux s'achèvent. Les 15 et 22 mars 2026 les 23 sièges du conseil municipal ainsi que les 3 postes de conseillers communautaires seront renouvelés.

La loi électorale crée un pouvoir exécutif local très fort en accordant à la liste majoritaire une prime de 50% qui lui assure au minimum 75% des sièges. En 2020 à Asnières sur Oise, 53% des voix ont assuré 18 sièges sur 23 à la majorité et 5 à l'opposition. Le maire est élu par les conseillers sur la liste majoritaire. Il concentre d'autant plus fortement le pouvoir que les conseillers lui délèguent, dès le début de leur mandat, pour les 6 ans de mandature, d'importantes capacités d'initiatives et de décisions.

Les 3 élus au conseil communautaire seront obligatoirement des conseillers municipaux. Là aussi, la liste majoritaire bénéficie d'une prime égale à la moitié des sièges à pourvoir, les deux autres postes sont attribués à la proportionnelle.

L'exercice du mandat d'élus est passionnant mais il peut également se révéler frustrant. Sa réalité dépend du respect des élus et de leur travail en commissions municipales.

Sinon, ces commissions, peu réunies, et le conseil municipal deviennent les chambres d'enregistrement des décisions du maire et de quelques adjoints.

On ne peut qu'encourager les Asniérois à voter, et d'abord à s'inscrire sur les listes électorales avant leur clôture le 6 février 2026, et pourquoi pas à s'engager.

La demande d'installation de nouveaux équipements autour de notre village est d'envergure régionale : zone d'activités de Bruyère sur Oise, Syndicat d'assainissement, méthanisation, développement du Grand Paris, etc. Si on ne peut refuser le changement, on peut en comprenant comment les contraintes s'imposent au village et à nous même, choisir d'en débattre collectivement pour l'orienter. Protéger ce qui doit l'être : milieux naturels, la qualité de l'eau, la qualité des logements et créer ce qui nous manque : Transports, écoles, services à proximité, Plan Local d'Urbanisme avec la vision du futur qu'il contient. Notre santé dépend de protections et d'innovations à la fois.

C'est en Mairie, par tous, que doivent être présentées, débattues, nourries, amendées les études d'impact sur les développements en cours.

Sur votre agenda d'octobre à décembre 2025

OCTOBRE

31

Fête d'Halloween avec
Risettes et Galipettes



Où se trouve
Sophie la girafe ?
Dans L'Actu de juillet,
j'accompagnais nos
amis italiens
à l'Assemblée Nationale
en page 5.
Et cette fois,
arriverez-vous
à me trouver ?



NOVEMBRE

7

Vos élus à votre rencontre



11

Commémoration, cérémonie de la réussite,
de l'engagement citoyen et les médailles
du travail.



20

Soirée beaujolais à l'espace Josette Jourde



22

"LADIES" revivez l'évolution de la condition
des femmes en chansons



DÉCEMBRE

5, 6, 7

Marché de Noël



14

Vos élus à votre rencontre

